Ville de beauchamp

La Maison des personnes handicapées (MDPH)

▼ Contenu

La Maison des personnes handicapée (MDPH), permet par exemple aux personnes porteuses d'un handicap de bénéficier d'aides multiples comme :

- la carte de priorité

- la carte d'invalidité

- la carte de stationnement

- une reconnaissance travailleur handicapé

- une orientation vers des établissements

- la possibilité également d'obtenir une allocation adulte handicapé (AAH) si la MDPH reconnaît une incapacité au moins égal à 80 %.

Le dossier est a retirer en Mairie au CCAS ou bien à la MDPH.

La Maison Départementale du Handicap met à disposition des personnes porteuses de handicap et de leur entourage, un service spécialisé d'accueil et d'écoute, d'information et de conseil. Elle reçoit les personnes, évalue leurs demandes et les accompagnent dans la mise en oeuvre des décisions les concernant.

▶ Liens utiles
▶ Contact